CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVROY

Séance du 10 octobre 2024

Liste des délibérations prises lors de la séance

1. **CREATION OU MODIFICATION DE POSTE**
   Le conseil municipal a délibéré pour :
   - créer une Indemnité de Sujétion, de Fonction et d'Engagement pour la filière police, au regard du décret du 28/06/2024 qui crée le RIFSEP dans ce cadre d'emploi,
   - modifier le poste « chargé emploi, formation et prévention » : ouverture de ce poste sur les cadres d'emploi C et B de la filière administrative,
   - renouveler une convention adulte-relais pour 3 ans,
   - créer un accroissement saisonnier pour l'opération « Emploi coup de pouce »
   - autoriser Madame le Maire à signer pour recruter un contrat apprentissage pour l'obtention du BPJEPS au service jeunesse pour la mise en œuvre du Conseil Municipal des jeunes – BPJEPS.

2. **SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE L'ARTOIS : APPROBATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU CONCEDANT 2023**
   Le conseil Municipal a approuvé le Compte Rendu Au Concédant 2023 de la Société Public Locale de l'Artois relatif au Contrat de Concession d'Aménagement pour la requalification des aménagements publics de la Cité Nouméa, Cité minière inscrite dans le projet de territoire dénommé « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier" (ERBM).

3. **AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SPL DE L'ARTOIS**
   Le conseil Municipal a approuvé un avenant au contrat de concession d'aménagement pour la requalification des aménagements publics de la Cité Nouméa, Cité minière inscrite dans le projet de territoire dénommé « Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier" (ERBM). Il s'agit d'anticiper la participation prévue en 2025 et de la verser dès le quatrième trimestre 2024.

4. **AVENANT 1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS SPECIFIQUE A ENJEU COMMUNAUTAIRE POUR LES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES ERBM**
   Le conseil Municipal a approuvé un avenant à la convention de versement d'un fonds de concours de la communauté d'agglomération d'Hénin Carvin dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle ERBM cité jardin Nouméa.
   Il s'agit d'ajuster le montant prévu dans la convention initiale à 117.135 € (au lieu de 38.949 €)

5. **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL AVEC LA SOCIETE ATC FRANCE**
   Le conseil municipal a décidé de signer avec la société ATC France une convention d'occupation du domaine public. Cette société est issue d'une transformation de l'ancien locataire FTS POWER.

6. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

Le conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à adhérer à une nouvelle centrale d'achat : La Centrale d'Achat du NUmérique et des Télécoms (CANUT).

7. PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La zone située entre la rue Pasteur et le rond-point des chênes est actuellement classée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone UE, c'est-à-dire en zone à vocation artisanale, économique ou commerciale.

Or, il y a un projet de construction d'une soixantaine de logements sur une parcelle actuellement en friche dans la rue Pasteur. Le Conseil Municipal a par conséquent décider de modifier le classement de cette zone au PLU en utilisant la procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU.

8. TARIF LOCATION DE SALLE COMMUNALE

Le conseil Municipal a décidé d'ajouter un tarif de 50 €/jour pour la mise à disposition de la salle du Foyer Municipal, de la salle Cieselski ou du vestiaire du stade Sikora dans cadre d'un concours de belote ou de pétanque.

9. AVIS SUR L'ARRET PROJET DU SCOT

Le conseil Municipal a approuvé l'arrêt projet de révision du SCoT voté le 4 juillet 2024.

10. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024-2030 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN

Le conseil Municipal a approuvé le projet de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (CAHC) relatif à la mise à jour de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en adéquation avec la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la· croissance verte, et en cohérence avec son Projet de Territoire Ecologique, adopté en septembre 2021.

11. BP 2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal a adopté la décision modificative n° 1 au Budget Principal 2024 suivante : Le budget primitif a été voté sur la base de dotations estimées. La Direction Générale des Finances Publiques a diffusé les informations relatives aux dotations accordées aux collectivités après l'édition des budgets primitifs. L'écart entre la prévision et les dotations effectivement octroyées génèrent un excédent de 238 118 €. Après intégration de ces nouvelles recettes dans le budget communal, il convient de les répartir dans les dépenses de fonctionnement pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

12. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU YOSEIKAN BUDO DE ROUVROY

Le club de Yoseikan Budo de Rouvroy a vu deux de ses adhérents sélectionnés pour participer aux championnats du monde qui se dérouleront en Algérie du 1er au 4 novembre. Ils s'y déplaceront accompagnés de leurs coachs. Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une

subvention exceptionnelle de 300 € au club de Yoseikan Budo de Rouvroy afin de participer au coût du déplacement et de le remercier de donner une très bonne image de la Ville.